

Communiqué de presse

Le conseil général de Loir-et-Cher, premier département à s'engager dans le plan de relance

Patrick Devedjian, ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance, et Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher, député, signent la convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA, lundi 9 février, à Blois. Le conseil général de Loir-et-Cher est ainsi le premier département à signer le plan de relance français avec le ministre de la relance.

Investir pour dynamiser l'économie et protéger les emplois

L'État et le Département de Loir-et-Cher partagent le constat de l'importance du soutien de l'investissement public dans le contexte économique difficile actuel. La création et l'accélération d'opérations structurantes permettent de soutenir l'activité des entreprises locales, contribuant au dynamisme de l'économie en soutenant des emplois non délocalisables.

Le Loir-et-Cher : trois actions concrètes pour dynamiser l'économie

- 1- En décembre 2008, la majorité départementale du conseil général de Loir-et-Cher a voté un budget volontariste qui maintient un haut niveau d'investissement : 60 millions d'euros.
- 2- Parallèlement, Maurice Leroy a agit pour que, dès janvier 2009, le premier acompte versé aux entreprises prestataires du Département passe de 5 à 20 % afin d'améliorer leur trésorerie.
- 3- La signature de la convention « Plan de relance » avec l'État engage le Département à dynamiser l'économie loir-et-chérienne.

L'action volontariste et rapide de la majorité départementale.

- * 29 janvier 2009 : le plan de relance de l'économie est adopté par le Parlement.
- * 6 février : la commission permanente du conseil général approuve, à l'unanimité, la convention du plan de relance et autorise Maurice Leroy à signer cette convention avec le ministre.
- * 9 février : Patrick Devedjian et Maurice Leroy signent la convention qui engage le Loir-et-Cher dans la dynamique du plan de relance de l'État.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

En Loir-et-Cher, le plan de relance : c'est quoi ?

La convention signée entre Maurice Leroy et Patrick Devedjian fixe les modalités du versement anticipé, par l'État, du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), au Département.

→ Concrètement, cela signifie qu'en 2009, l'État va rembourser, avec un an d'avance, les sommes perçues au titre de la TVA sur les investissements réalisés par le conseil général de Loir-et-Cher en 2007 et 2008, soit 4 millions d'euros.

4 M € de plus, pour quoi faire ?

Les 4 millions d'euros perçus en 2009 viendront s'ajouter aux 60 millions déjà prévus par le Département dans son budget primitif. Ainsi, plusieurs chantiers structurants seront accélérés, d'autres seront même créés. 4 M € en plus pour :

Infrastructures routières : poursuite de l'aménagement de l'axe Blois-Romorantin, sécurisation du carrefour d'Épuisay, grosses réparations de voirie sur tout le réseau départemental.

Collèges : grosses réparations et amélioration de la sécurité et des fonctionnalités dans les collèges publics, comme par exemple l'installation d'une pompe à chaleur au collège de Saint-Laurent-Nouan.

Environnement : développement du programme Loire à Vélo, programmes en faveur des énergies renouvelables (subventions d'investissements)

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr